

LE GIBIER SUR LA COMMUNE

L'ouverture générale de la chasse a eu lieu le 26 septembre 2010 et se terminera le 28 février 2011 (se conformer au règlement intérieur pour les dates d'ouverture par espèces).

Le président de la société de chasse de la Chapelle-Gaceline, Thierry Panhaleux, nous dresse la situation de l'état du gibier sur notre commune.(territoire de chasse = 674 ha).

Son recensement se fait chaque année en janvier, à trois dates différentes, de 20 H à 24 H. Un comptage est effectué par des bénévoles et les adhérents de la société de chasse, à des passages précis situés sur un circuit de 9 km environ. La précision de ce calendrier permet d'effectuer une comparaison d'année en année et de cerner l'évolution du gibier. En 2010, le brouillard n'a pas permis un comptage fiable, mais avec un recul de plusieurs années, on peut dire que le peuplement en gibier est en augmentation. En 2009, on comptait 28 lièvres. Ces informations permettent à la fédération départementale d'attribuer des bracelets à utiliser par les chasseurs, pendant les périodes de chasse, afin de limiter les prélèvements à un nombre raisonnable.

Exemple pour une année : pour 17 lièvres vus, 7 bracelets remis.

La population des lapins reste très faible. Ils sont décimés par les pesticides dans les cultures et les maladies, particulièrement en été.

On pratique la chasse au chevreuil par battues, une dizaine par an.

La chasse aux prédateurs s'effectue également par battues. On compte parmi eux les renards et les sangliers. Des chiens de petite taille engagés sur les secteurs de Gouro et Ronsan ont même permis de déloger des blaireaux de leurs terriers.

La société achète chaque année environ 100 faisans et 160 perdrix qu'elle lâche sur le territoire de chasse. L'autorisation de prélèvement est d'un faisan par jour et 2 perdrix. Autorisation spéciale pour les bécasses.

Elle organise chaque année une battue pour chasse à l'arc. Il s'agit de découvertes pour nos chasseurs accompagnant des tireurs à l'arc expérimentés, détenteurs d'un permis spécial. Cette pratique demande dextérité, adresse et une grande connaissance de la nature pour approcher le gibier au plus près. Les difficultés et les sensations sont autres : respect du silence, travail avec l'ouïe et la vue.

L'entretien et la surveillance font partie de l'activité des chasseurs qui prennent soin de ramasser leurs cartouches vides et jettent un oeil vigilant sur la nature.

Amis de la nature, marcheurs, vététistes, ramasseurs de champignons, promeneurs, en période de chasse, pour votre sécurité, pensez à vous faire remarquer (gilets fluos, avertisseurs sonores, bruitages...). Sachez que le chasseur ne tire que lorsqu'il a identifié son gibier. Les accidents de chasse sont très rares, mais cela ne dispense pas de prendre quelques précautions.

A noter dès aujourd'hui dans vos agendas que le repas des chasseurs annuel aura lieu comme chaque année en mars 2011 et qu'un concours de pêche sera organisé en avril 2011.

Vous aimez la nature, vous souhaitez découvrir un loisir de détente et de découvertes, alliant sensations et respect, prenez contact avec la société de chasse, qui vous donnera la possibilité de découvrir ce sport en accompagnant des chasseurs prêts à vous transmettre leur passion et leurs

connaissances..

Fin octobre 2010; des cartes d'invitation seront délivrées à des chasseurs d'autres secteurs pour découvrir le territoire de la Chapelle-Gaceline en deux ou trois sorties.

Pour tout contact :

Société de Chasse
Thierry Panhaleux
02 99 70 02 54
06 73 46 27 39

